



LE CONSEIL MUNICIPAL

Vos élus

CAP SUR 2021

Les projets structurants de l'année



FAVORISER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET L'INTELLIGENCE COLLECTIVE



Chers Rivayonnais, Chères Rivayonnaises,

Une nouvelle année s'annonce, je vous la souhaite belle et heureuse.

Que 2021 vous garde en bonne santé, ainsi que l'ensemble de vos proches.

Depuis l'élection du nouveau conseil municipal, les élus ont assuré la suite des actions sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie du Covid-19 et éviter tout brassage de classes d'enfants dans nos écoles et structures périscolaires. Les agents communaux se sont mobilisés pour assurer la continuité de nos services publics de proximité. Je tiens personnellement à les remercier pour leurs efforts constants en ce sens.

Les objectifs de ce début de nouvelle mandature sont clairement affichés :

- Réaménager et sécuriser les bourgs pour garantir l'attractivité de la commune,
- Maintenir l'offre de soins locale au travers de la Maison de santé,
- Mener une politique de développement économique, de construction de nouveaux logements et de qualité de vie s'inscrivant dans la transition écologique.

Dans cet état d'esprit, le conseil municipal a voté le 3 décembre 2020 la révision du Plan Local d'Urbanisme et une large concertation sera prochainement menée pour cette étape importante pour Rives de l'Yon.

Ce travail se fera dans l'écoute, le dialogue et dans le respect de chacun, afin de favoriser, sur notre territoire,

la démocratie participative et l'intelligence collective. Dans ce même état d'esprit, huit comités consultatifs communaux sont créés afin de permettre la participation de la population dans la prise de décision et favoriser les échanges démocratiques entre citoyens et élus.

Toute personne résidant dans la commune peut donc faire acte de candidature avant le 31 janvier 2021 pour participer à l'un de ces comités en faisant son choix dans la liste en page 6 du présent bulletin. Les comités consultatifs seront installés, à partir du 15 février 2021, pour être immédiatement opérationnels. Pour candidater, il suffit d'adresser une lettre ou un courriel à la mairie.

Je vous invite à vous investir dans ces comités afin d'agir en commun au service de tous.

Je ne peux achever ce courrier sans avoir une pensée pour chacun d'entre vous en ce moment où la pandémie n'est pas éradiquée et la menace persistante. Je vous incite à la plus grande vigilance. Prenez soin de vous et de vos familles, en respectant scrupuleusement les gestes barrières et en portant systématiquement un masque dans les lieux à risque.

Plus que jamais, soyez prudents et solidaires.

Christophe HERMOUET
Maire de Rives de l'Yon

SOMMAIRE



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE	P.4-7
• VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE	
• DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : Des comités consultatifs créés	
• LETTRE DES ÉLUS À LA POPULATION DE RIVES DE L'YON	
LE DOSSIER : CAP SUR 2021	P.8-13
• LA MAISON DE SANTÉ	
• RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	
BÂTIMENTS	P.14-15
SÉCURITÉ ET VOIRIE	P.16-17
ENVIRONNEMENT	P.18-21
• UN CARRÉ POUR LA BIODIVERSITÉ	
• DES JARDINS PARTAGÉS POUR CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE	
• ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAL	
• RETOUR SUR LES DÉCORATIONS DE FÊTES,	
• PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE, ARGILUS	
SOCIAL	P.22-23
• LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL INSTALLÉ	
• DES REPAS PARTAGÉS POUR ÉCHANGER	
RETOUR PHOTOS / LES ÉCOLES	P.24-25
VIE PRATIQUE	P.26-27
• PORTAIL CITOYEN, JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ, NOUVEAUX HABITANTS.	
BRÈVES	P.28-29
ENTREPRISES ET COMMERCES	P.30-31
VIVRE A RIVES DE L'YON	P.32-34
• PORTRAIT : MARIE PILLENIERE, EDUCATRICE SPORTIVE	
• RIVES DE L'YON, COMMUNE LABELLISÉE	
• UNE MAISON D'ACCUEIL POUR JEUNES AUTISTES	
TRIBUNES	P.31

Directeur de publication : Christophe HERMOUET

Rédaction - Mise en page : Équipe municipale & Services de la Mairie - Service Communication

Crédits photos : Mairie de Rives de l'Yon, Freepik, Flat icon ou mention particulière

Impression : Imprimerie Yonnaise - 2 100 exemplaires - papier issu des forêts gérées durablement

VOTRE NOUVELLE **ÉQUIPE MUNICIPALE**

Christophe HERMOUET a été élu Maire de Rives de l'Yon le jeudi 28 mai 2020, lors de la séance d'installation du conseil municipal. 29 élus, dont 8 adjoints, ont ainsi pris leurs fonctions.

LE MAIRE



Christophe HERMOUET

Maire de Rives de l'Yon

LES MAIRES DÉLÉGUÉS



Eric CANTENEUR

Maire délégué de
Saint-Florent-des-Bois
Finances
Affaires économiques
Réaménagement urbain



Vanessa LUCAS

Maire déléguée de
Chaillé-sous-les-Ormeaux
Pôle Ressources
Réaménagement urbain

LES ADJOINTS



Olivier BARBE

1er adjoint
Communication - Culture
Tourisme - Sport



Virginie LANDAIS

2e adjointe
Solidarités - Familles
Éducation



Jacques POIRAUD

3e adjoint
Bâtiments - Infrastructures
Aménagements urbains



Laurence BEAUPEU

4e adjointe
Affaires communautaires
Cohésion du territoire - Santé



Martin MANDIN

5e adjoint
Sécurité publique - Voirie
Agriculture



Graziella ALBERT-BROUSSEAU

6e adjointe
Jeunesse - Vie associative
Animations communales



Nicolas BROCHARD

7e adjoint
Transition écologique
Cadre de vie - Environnement



Mélanie GILBERT

8e adjointe
Enfance - Vie scolaire

▶ Les adjoints au Maire vous expliquent en vidéo leurs missions et projets. À retrouver sur la page Facebook de la commune.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Gérard LAURENCEAU



Chantal HERBRETEAU



Véronique TROGER



Sonia ROZOT



Hervé GIRARD



Chantal MANDIN



Bernard GARANDEAU



Jean-François MORNET



Delphine N'DIAYE



Jérémy SALMON



Élise CLAVIER



Louis-Marie HERMOUET



Jean-Louis BATIOT



Séverine COSSET



Michel TESSIER



Marie-Christine MOULIN



Bruno DREILLARD



Emilie GRANGER

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions municipales sont des groupes de travail composés d'un adjoint et de conseillers municipaux. Le Maire préside chaque commission et les Maires délégués sont membres de droit. Leur rôle est d'étudier les dossiers en cours, d'émettre des avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence et de soumettre des propositions à l'approbation du conseil municipal.

Pour ce mandat 2020-2026, le conseil municipal a choisi d'instaurer 8 commissions, chacune composée de 8 à 10 élus :

Communication - Culture - Tourisme - Sport



Olivier BARBE, Véronique TROGER, Hervé GIRARD, Louis-Marie HERMOUET, Chantal MANDIN, Delphine N'DIAYE, Jean-François MORNET, Emilie GRANGER, Séverine COSSET, Marie-Christine MOULIN

Solidarités - Familles - Éducation



Virginie LANDAIS, Élise CLAVIER, Jérémy SALMON, Mélanie GILBERT, Véronique TROGER, Chantal MANDIN, Chantal HERBRETEAU, Bruno DREILLARD

Bâtiments - Infrastructures - Aménagements urbains



Jacques POIRAUD, Bernard GARANDEAU, Hervé GIRARD, Martin MANDIN, Nicolas BROCHARD, Laurence BEAUPEU, Graziella ALBERT-BROUSSEAU, Gérard LAURENCEAU, Bruno DREILLARD

Transition écologique - Cadre de vie Environnement



Nicolas BROCHARD, Véronique TROGER, Bernard GARANDEAU, Jacques POIRAUD, Jean-François MORNET, Louis-Marie HERMOUET, Sonia ROZOT, Émilie GRANGER

Sécurité publique - Voirie - Agriculture



Martin MANDIN, Bernard GARANDEAU, Eric CANTENEUR, Jacques POIRAUD, Laurence BEAUPEU, Nicolas BROCHARD, Élise CLAVIER, Bruno DREILLARD

Affaires communautaires - Santé Cohésion du territoire



Laurence BEAUPEU, Gérard LAURENCEAU, Jacques POIRAUD, Nicolas BROCHARD, Bernard GARANDEAU, Hervé GIRARD, Jean-Louis BATIOU, Marie-Christine MOULIN

Vie associative - Animations communales Jeunesse



Graziella ALBERT-BROUSSEAU, Chantal HERBRETEAU, Chantal MANDIN, Delphine N'DIAYE, Sonia ROZOT, Jean-François MORNET, Jean-Louis BATIOU, Séverine COSSET

Enfance - Vie scolaire



Mélanie GILBERT, Virginie LANDAIS, Sonia ROZOT, Delphine N'DIAYE, Élise CLAVIER, Jérémy SALMON, Jean-François MORNET, Michel TESSIER

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : DES COMITÉS CONSULTATIFS CRÉÉS

Pour associer les citoyens aux réflexions engagées par la municipalité et à la définition de projets sur la commune, le conseil municipal de Rives de l'Yon a créé 8 comités consultatifs thématiques.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les comités consultatifs sont des espaces de dialogue, véritables outils de la participation citoyenne.

Ils sont ouverts à toute personne majeure habitant la commune de Rives de l'Yon : citoyens, représentants d'associations, personnes expertes...

Ces instances peuvent être consultées par les élus sur toute question ou projet concernant les services publics et équipements de proximité. A l'issue d'un temps de travail, le comité consultatif remet des propositions au conseil municipal, qui décide de la suite à donner.

Chaque comité, présidé par un adjoint au Maire, est complété par les membres de la commission communale.

Les 8 comités consultatifs de Rives de l'Yon sont les suivants :

- Communication - Sport - Culture - Tourisme / Présidé par Olivier BARBE.
- Solidarités - Familles - Éducation / Présidé par Virginie LANDAIS.
- Bâtiments - Infrastructures - Aménagements urbains / Présidé par Jacques POIRAUD.
- Affaires communautaires - Cohésion du territoire - Santé / Présidé par Laurence BEAUPEU.
- Sécurité publique - Voirie - Agriculture / Présidé par Martin MANDIN.
- Jeunesse - Animations communales - Vie associative / Présidé par Graziella ALBERT-BROUSSEAU.
- Transition écologique - Cadre de vie - Environnement / Présidé par Nicolas BROCHARD.
- Enfance - Vie scolaire / Présidé par Mélanie GILBERT.

Vous souhaitez rejoindre un comité consultatif ? Complétez, avant le **31 JANVIER 2021**, la fiche de candidature disponible sur le site internet de la commune ou en Mairie. Les candidatures reçues seront étudiées par chaque commission communale. La composition des comités consultatifs sera ensuite validée par le Conseil municipal.





LETTRE DES ÉLUS A LA POPULATION DE RIVES DE L'YON

Ce 29 octobre 2020, un homme a attaqué plusieurs personnes

dans la basilique Notre-Dame à Nice.

Trois personnes sont mortes, dont une femme, qui a odieusement été décapitée.

*Cet acte innommable intervient deux semaines après la mort de Monsieur Samuel PATY,
professeur d'histoire au Collège de Conflans-Saint-Honorine,
lui-même égorgé à la sortie de son travail.*

*La succession des attentats de même veine témoigne de l'importance de la gangrène terroriste
qui sévit actuellement sur le territoire national
et oblige à des réponses fermes et intransigeantes des autorités publiques.*

*Les élus de la commune de Rives de l'Yon tiennent publiquement à s'associer à la douleur des
familles endeuillées par ces actes barbares et à leur témoigner de leur soutien.*

La démocratie ne cédera jamais à la menace.

*La fraternité qui nous unit et fonde notre pacte républicain ne sera jamais tenue en échec par
les tentatives de déstabilisation de fanatiques ayant perdu tout sens des valeurs et de la raison.*

Tuer au nom d'un Dieu est un dévoiement que nous ne saurions ni admettre, ni tolérer.

*Plus que jamais, soyons unis pour réaffirmer notre attachement indéfectible à la démocratie,
au respect des droits fondamentaux de chaque femme et de chaque homme, à commencer par
le droit de vivre en paix et d'être respecté dans son intégrité corporelle.*

Comme l'a écrit Aristote,

« le véritable courage est celui qui s'applique aux plus grands maux et dangers ».

Ayons collectivement le courage de dire NON à l'obscurantisme, à la violence et la haine.

LES ÉLUS DE RIVES DE L'YON

2021

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA GOUVERNANCE COMMUNALE

La nouvelle mandature qui commence doit être l'occasion d'effectuer un travail en commun au plus proche des besoins de la population, notamment en matière de sécurité routière, d'aménagements urbains, de qualité de vie, de logements, d'aide sociale et de soutien aux projets des créateurs.

La volonté des élus est de mettre en place une méthode de travail axée sur le dialogue, la participation des citoyens et l'intelligence collective en faisant preuve :

- 1- de flexibilité pour mettre en place des solutions adaptées et évolutives par rapport aux problématiques traitées ;
- 2- d'un esprit permanent de bon accueil des citoyens pour que l'ensemble des partenaires concernés puissent travailler ensemble dans la sérénité et formuler des solutions concertées ;
- 3- d'autoévaluation pour être capable de corriger les points négatifs de la collectivité afin de renforcer son action et d'anticiper les problématiques futures.

Les élus sont conscients qu'ils ne pourront ni tout faire, ni répondre à toutes les doléances.

Les moyens financiers de la commune ne sont pas extensibles et une grave récession économique atteint notre pays. L'esprit de responsabilité et de sobriété doit donc primer sur toute autre considération. Les finances de la commune vont d'ores et déjà être impactées.

Au niveau de l'agglomération, la dotation attribuée à Rives de l'Yon va dans un premier temps diminuer d'environ 50 000 euros sur les cinq prochaines années afin de soutenir les entreprises et les emplois locaux. Ce montant sera révisé en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de son impact sur l'économie locale. Les choix budgétaires et les économies qu'il faudra réaliser seront concertés et expliqués à tous. Un plan de programmation des investissements est en cours d'élaboration. Il sera discuté avec les citoyens et rendu public pour une parfaite lisibilité de l'action communale.

Au niveau de l'ensemble des quartiers et villages de la commune, un conseiller municipal référent va être nommé.

Des réunions périodiques seront réalisées pour être à l'écoute de la population et définir chaque année les besoins prioritaires. Une enveloppe budgétaire sera fléchée pour financer des actions concrètes décidées directement par les citoyens.

MAISON DE SANTÉ, LA SOLUTION POUR ÉVITER LA DÉSERTEIFICATION MÉDICALE



Entretien avec Christophe HERMOUET
Maire de Rives de l'Yon

MONSIEUR LE MAIRE, DE NOMBREUX HABITANTS S'INTERROGENT SUR LE PROJET DE MAISON SANTÉ.

QU'EN EST-IL ? LA MAISON DE SANTÉ SERA-T-ELLE CONSTRUITE UN JOUR ?

Je comprends que les Rivayonnais puissent se poser cette question.

Je souhaiterais d'abord rappeler que le choix de construire cette Maison de Santé a été décidé en 2019, sous le mandat de mon prédécesseur, Monsieur Jean-Louis

Batiot, à l'occasion d'un vote du Conseil municipal de l'époque. Le permis de construire a été délivré le 20 avril 2020 et l'ancienne bâtisse qui occupait le terrain retenu a été démolie. Le nouveau Conseil municipal a été installé le 28 mai dernier et a immédiatement commencé à travailler sur ce dossier essentiel.

Mon rôle de Maire est de dire très clairement aux Rivayonnais ce qui les attend.

Cette réalité est sûrement difficile à croire ou à anticiper aujourd'hui. Elle est pourtant incontournable.

Soit ce projet de Maison de santé se réalise à très court terme, soit

d'ici six à dix ans, les Rivayonnais n'auront plus aucun médecin généraliste sur la commune, ni à l'alentour. Ils seront des patients nomades qui devront se rendre aux urgences pour le moindre problème, ou effectuer des kilomètres pour trouver un médecin généraliste qui, probablement surchargé, ne pourra pas les accueillir dans son cabinet.

Oui, la maison de santé sera bien construite [...].

C'est la plus grande priorité de la nouvelle mandature.

On compte déjà plus de 3 000 patients nomades sur l'agglomération.

L'avenir s'annonce difficile et il nous faut prendre des mesures rapides pour l'anticiper.

Donc, ma réponse à votre question est simple : oui, la maison de santé sera bien construite sur le



terrain qui a été prévu à cet effet à Saint-Florent-des-Bois. C'est la plus grande priorité de la nouvelle mandature.

Je crois pouvoir dire, sans me tromper, que tous les élus du Conseil municipal sont unanimement déterminés à réussir ce projet et à le mener à son terme.

Qui veut vivre dans une commune sans médecin ? Qui aujourd'hui peut se résigner à une telle perspective ? Personne.

Nous devons penser à nos enfants, à nos actifs et à nos aînés. Rives de l'Yon a de véritables atouts pour construire son avenir et se développer. La maison de santé est indéniablement l'un de ces atouts. C'est la raison pour laquelle nous

ne faiblirons pas et prendrons nos responsabilités d'élus. Nous serons tous mobilisés pour conserver des médecins sur la commune.

QUELLE EST LA DATE PRÉVISIBLE DE LIVRAISON DE LA MAISON DE SANTÉ ?

L'architecte retenu, Frédéric Fonteneau, estime que la Maison de santé pourrait être achevée et livrée à partir d'octobre 2022. Cela exige néanmoins que les appels d'offre et les marchés publics

soient réalisés dès le premier trimestre 2021.

Avec nos services administratifs et Jacques Poiraud, qui est l'adjoint aux bâtiments communaux, nous travaillons avec détermination pour tenir cet objectif. Les questions

d'ordre technique sont en cours de finalisation et une concertation permanente a lieu avec les professionnels de santé qui se sont engagés à intégrer la Maison de santé.

JUSTEMENT, ÊTES-VOUS CERTAIN QUE LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ VONT BIEN TENIR LEURS ENGAGEMENTS ET NE VONT PAS ABANDONNER LE PROJET AVANT LA FIN DES TRAVAUX ?

Les professionnels de santé ont toute ma confiance. Je sais que leur volonté de travailler en commun et de manière pluridisciplinaire est forte et exemplaire. La crise du Covid-19 a démontré, s'il le fallait encore, que leur regroupement au sein de l'association Rives de l'Yon santé était ancré et durable. La commune les soutiendra de manière permanente tant sur le plan financier que logistique.

L'objectif est d'éviter la désertification médicale et d'accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux jeunes ménages sur la commune.



Pour la **Maison de Santé Pluridisciplinaire**,

la commission bâtiments a fait évoluer le bâtiment :

- toiture avec photovoltaïque produisant l'équivalent des besoins du bâtiment en énergie pour garantir l'autonomie de celui-ci
- végétalisation de certaines parties permettant de lutter contre la chaleur
- ajout d'un sas d'entrée pour une meilleure isolation
- revêtement intérieur recyclable
- ampoules à économie d'énergie
- ventilation thermodynamique moins onéreuse que la climatisation et donnant des résultats très satisfaisants pour la régulation de la température

Une étude financière approfondie a été réalisée par ORYON pour préciser les engagements financiers de chacun. L'engagement des professionnels est transparent et clairement défini. Chaque futur locataire contractera sur la base d'un loyer mensuel de 11€ du m².

Les surfaces seront octroyées selon chaque catégorie de professionnels et en fonction de leurs besoins : médecins généralistes, internes, psychologues, orthophonistes, kinésithérapeutes, pédicure, infirmières, coordinatrice de santé, infirmière azalée...

VOUS NE NOUS PARLEZ PAS DU PRIX. QUEL EST LE COÛT POUR LA COMMUNE DE RIVES DE L'YON ?

Le prix total du projet de construction de la Maison de santé est de 2,2 millions d'euros. Les subventions publiques octroyées à la commune pour la réaliser s'élèvent à 657 000 euros. Un emprunt bancaire va être souscrit pour financer la différence. Le produit des loyers collectés auprès des professionnels aura vocation à couvrir les échéances trimestrielles. L'ensemble des coûts et le prévisionnel de financement sont détaillés sur le site internet de la commune et dans le bulletin communal.

Le choix exprimé par la commune de Rives de l'Yon est de maintenir son attractivité sur le sud de l'agglomération afin de maintenir pour tous un accès aux soins et aux services médicaux de base. L'objectif est d'éviter la désertification médicale et de mener une politique dynamique pour accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux jeunes ménages sur la commune.

L'avenir de notre tissu associatif, économique, artisanal en dépend. L'avenir de nos écoles également. L'ensemble du projet a été étudié pour obtenir un coût de construction le plus rationalisé possible tout en s'inscrivant au maximum dans la transition écologique.

LE POINT DE VUE

Jacques-Henri CLERMONT, médecin généraliste à Rives de l'Yon et Co-Président de Rives de l'Yon Santé nous livre son regard sur le projet auquel l'association des professionnels de santé a largement contribué.

«Les professionnels médicaux et paramédicaux sont heureux de la reprise du projet de maison de santé. En quelques années, mettant en commun les compétences de chacun et chacune, avec l'aide d'une coordinatrice, nous avons appris à travailler ensemble pour mieux correspondre aux besoins des rivayonnais.

À côté du SSIAD, c'est 5 infirmières, 3 kinésithérapeutes, un podologue, une diététicienne, 2 orthophonistes, une psychologue, des médecins, des secrétaires, et bientôt d'autres professionnels attirés par le dynamisme de notre projet, qui viendront occuper ces bâtiments tant attendus. Tout cela à un coût et demande des efforts, tant pour les professionnels que pour la commune, mais nous croyons que le bien commun est à ce prix.»

RETOUR SUR...

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

20 professionnels de santé et 11 professions différentes se sont impliqués pour définir une organisation adaptée à notre territoire et à notre équipe pour faire face à l'accueil des patients durant la crise sanitaire COVID-19

4 médecins généralistes, dont 1 hors MSP

5 infirmiers (1 hors MSP) + 1 infirmière ASALEE + 2 infirmières co SSIAD 2 orthophonistes

2 masseurs-kinésithérapeutes

1 pédicure-podologue

1 diététicienne

1 psychologue

1 secrétaire

1 coordinatrice

RÉVISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME, ETAPE MAJEURE DE NOTRE AVENIR COMMUN

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Rives de l'Yon a été votée par le Conseil municipal.

LE 3 DÉCEMBRE 2020, le Conseil municipal de Rives de l'Yon a voté, à l'unanimité, l'engagement de la révision du Plan local d'urbanisme de la commune.

Ce document d'urbanisme, que l'on appelle plus souvent le PLU, a pour objectif d'**étudier le fonctionnement et les enjeux du territoire communal et de construire un projet de développement respectueux de l'environnement en les définissant sur un plan, sous forme de zones.**

Comme le souligne Laurence Beaupeu, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et de la cohésion du territoire, son objectif est de fixer uniformément **«les règles d'utilisation du sol de la commune pour les quinze années à venir, tout en lui assurant une cohérence pour la préservation des activités quotidiennes de la population».**

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La révision du PLU est indispensable pour assurer le développement économique de notre territoire tout en prenant en compte son caractère diversifié. Comme l'a indiqué le Maire en séance du Conseil municipal, *«Rives de l'Yon est la fusion, qui a tout pour réussir, de deux communes historiques, Chaillé et Saint-Florent-des-Bois. Elles portent en elles-mêmes des atouts indéniables et des dynamismes propres qu'il nous faut continuer de valoriser pour renforcer notre attractivité dans le Sud yonnais. Chaillé, avec le site de l'Aubonnière*

et son accès sur l'un des plus beaux chaos granitiques du Grand Ouest, est un site naturel d'exception. Quant à Saint-Florent, sa proximité immédiate avec La Roche-sur-Yon et son positionnement sur un axe majeur de circulation de la Vendée vers La Rochelle doivent être considérés comme des opportunités réelles de développement et non comme des contraintes subies.

La révision du PLU amorce donc une étape majeure de la construction de notre commune nouvelle qui a d'ores et déjà acquis une importance réelle dans l'agglomération.

leurs activités localement et que les créateurs d'entreprises puissent venir s'y installer. C'est le gage d'une politique locale de maintien des emplois au bénéfice de tous, y compris pour la stabilité de nos écoles.

PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT



La révision du PLU amorce donc une étape majeure de la construction de notre commune nouvelle qui a d'ores et déjà acquis une réelle importance dans l'agglomération, déjà par son nombre d'habitants, et par sa volonté affirmée de renforcer son attractivité économique et touristique».

La révision du PLU est indispensable pour assurer le développement économique de notre territoire tout en prenant en compte son caractère diversifié.

Tout doit être fait pour que les entreprises, les commerçants, les artisans et les agriculteurs puissent maintenir et pérenniser

DE L'HABITAT

Le second volet de la révision du Plan Local d'Urbanisme est d'accompagner le développement de la construction de nouvelles zones de logements afin d'accueillir de nouveaux habitants sur notre territoire. La volonté affichée est de permettre aux travailleurs et aux retraités issus de nos communes historiques de continuer à habiter sur place tout en respectant systématiquement une mixité sociale et les échanges entre les différentes générations. Virginie Landais, adjointe aux affaires sociales et à la famille, insiste

Le processus de révision du PLU s'attachera à veiller à la qualité paysagère de l'ensemble du territoire afin de valoriser le cadre de vie des habitants.

pour sa part sur «l'importance de développer notre capacité à mettre à disposition des personnes isolées et des jeunes des habitats adaptés». Selon elle, **«la révision du PLU répond à une nécessité et va permettre de redéfinir les priorités pour satisfaire des besoins croissants de logement et de déterminer les nouvelles zones à construire sur la commune et à aménager sans plus attendre».**

GARANTIR UN AMÉNAGEMENT RAISONNÉ DE L'ESPACE

Le processus de révision du PLU, permettra, en outre, de supprimer l'ancienne carte communale de Chaillé-sous-les-Ormeaux devenue au fil des années complètement obsolète, s'attachera à veiller à la qualité paysagère de l'ensemble du territoire afin de valoriser le cadre de vie des habitants. Nicolas Brochard, adjoint à l'environnement, au cadre de vie et à la transition écologique, relève que le nouveau PLU sera **«un outil incontournable pour maintenir dans le temps un équilibre entre les zones bâties et les zones naturelles et agricoles».** Le but sera de garantir un aménagement raisonné de l'espace en étant notamment très vigilant sur le schéma des

mobilités et sur les liaisons douces. Le sujet est par exemple très important dans le bourg de Saint-Florent où l'ensemble du plan de circulation et de stationnement doit être actualisé, en concertation étroite avec les habitants et les commerçants, pour assurer la sécurité et des mobilités paisibles pour tous.

Cette révision du PLU doit être l'occasion d'un grand débat public où chacun pourra s'exprimer pour que des solutions collectives soient trouvées. **«Il faut savoir miser sur l'intelligence collective».** Jacques Poiraud, adjoint aux bâtiments et aux réseaux communaux, est pour

Cette révision du PLU doit être l'occasion d'un grand débat public où chacun pourra s'exprimer pour que des solutions collectives soient trouvées. Il faut savoir miser sur l'intelligence collective.

ce qui le concerne **«sensible au fait que le PLU va permettre la mise en cohérence de la politique énergétique de la commune et de celle de son aménagement afin d'éviter au maximum, à l'avenir, le gaspillage d'énergie. Les zones et les logements futurs seront en recherche de labels exigeants en matière environnementale et privilégieront systématiquement des procédés à énergie passive afin de réaliser des économies. Beaucoup de choses vont changer à Rives de l'Yon».**



Le Plan Local d'Urbanisme est le parfait outil pour définir la politique de protection de l'environnement. Son élaboration ne manquera pas de prendre en compte les nécessités pour la trame verte et bleue par exemple.



BÂTIMENTS

Depuis le début du mandat, les élus membres de la commission-bâtiments ont visité l'ensemble des bâtiments communaux afin d'établir un diagnostic et de planifier les travaux à réaliser.

SAINT-FLORENT-DES-BOIS

MAISON DES PRÊTRES	Remplacement de la chaudière Réparations électriques des sanitaires Enlèvement du volet roulant cassé de la cuisine.	3 377 Euros
ECOLE MATERNELLE DOLTO	Mise en place de barrières hautes et basses pour éviter les chutes de l'escalier menant à la bibliothèque.	Travaux réalisés par le personnel communal.
	Aménagements de placard dans certains sanitaires pour mise en sécurité des produits de ménage.	
	<i>Procédure de remplacement des robinets non adaptés aux enfants, en cours avec l'équipe Maîtrise d'Œuvre les ayant prescrits.</i>	
TRAVAUX COMMUNS AUX ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DOLTO	Nettoyage des façades.	Travaux réalisés par le personnel communal.
	Enlèvement des jeux non conformes aux normes de sécurité. <i>Une réflexion sur les aménagements avec de nouveaux jeux et des espaces verts est en cours.</i>	
	Remplacement partiel des clôtures pour la rentrée scolaire, (deuxième partie pendant les vacances de la Toussaint).	6 765 Euros Dépenses et remises en état réalisées par le personnel de la commune.
	<i>Négociation en cours avec les donneurs d'ordres et la commission de sécurité. Le bureau de contrôle a classé les plafonds non conformes aux règles de sécurité incendie.</i>	

CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

ECOLE VALÉE DE L'YON	Enlèvement des jeux non conformes aux normes de sécurité. Réflexion en cours sur des aménagements avec de nouveaux jeux et des espaces verts.	Travaux réalisés par le personnel communal.
SALLES POLYVALENTE ET DE SPORT	Changement de la chaudière	3 442 Euros
	<i>travaux de remplacement de la VMC planifiés pour 2021.</i>	
	Réparation électrique dans les vestiaires du foot Éclairage du stade terminé.	

Brèves

ENTRETIEN ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Des travaux ont été réalisés sur l'église de Saint-Florent-des-Bois afin de sécuriser définitivement les supports en charpente de la grosse cloche, ainsi que les maçonneries afférentes. Le paratonnerre en place a été raccordé à la terre. Ces travaux ont été réalisés avec professionnalisme par l'entreprise Lussault, basée à Luçon. La commune a investi une somme de **7 800 euros** pour la sécurité des utilisateurs de l'église et la continuation de l'exercice du culte dans de bonnes conditions. Sans travaux, le risque encouru était celui d'un grave endommagement du clocher et d'un effondrement de la charpente complètement altérée par les insectes destructeurs du bois.

Un contrôle a également été effectué par les établissements Lussault sur le clocher de l'église de Chaillé-sous-les-Ormeaux. Des travaux de même nature sont aussi à programmer sur cet édifice religieux.

Les enduits altérés sur la partie supérieure de la sacristie de l'église de Saint-Florent vont être refaits dans les règles de l'art afin de mettre un terme aux infiltrations d'eau constatées qui contribuent à la dégradation de ce bâtiment.

SALLE DE SPORT DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS RÉFECTION DES TOITURES

Compte tenu d'infiltrations récurrentes au niveau des plafonds de la salle de sport de Saint-Florent-des-Bois, un appel d'offre est en cours d'élaboration afin de refaire totalement les toitures et assurer une reprise de l'exercice des activités sportives dans des conditions normales.

LA PROPRETÉ DE LA COMMUNE, D'ABORD L'AFFAIRE DE TOUS !

À l'heure où les spécialistes du réchauffement climatique et les médias ne cessent d'alerter sur l'avenir de la planète et d'inciter à la réduction des déchets, il est surprenant d'avoir encore à constater certains gestes d'incivilité.

Plusieurs infrastructures présentes sur la commune permettent l'évacuation des déchets ménagers :

- la collecte des bacs et des sacs jaunes dédiés aux emballages à recycler.
- les déchèteries pour les encombrants, verres, papiers, gravats, déchets verts...
- les points d'apports volontaires dédiés à la collecte du verre et du papier : les containers, placés dans les villages ou près des infrastructures collectives, comme les salles municipales. Ils sont implantés de manière à être accessibles à tous sans contrainte horaire.

Ces lieux sont malheureusement souvent souillés, encombrés de déchets ou d'objets divers. L'évacuation, de plus en plus fréquente, des déchets autour des containers d'apport volontaire, monopolise largement les agents techniques dans leur emploi du temps, et pénalise la réalisation des autres tâches qui leur sont attribuées. Chacun peut agir pour réduire le phénomène : les lieux d'apports volontaires ne doivent être utilisés que pour la collecte des papiers et des verres, aucun autre dépôt ne doit être réalisé. Il faut accepter de conserver chez soi, dans l'attente de l'ouverture de la déchèterie.

Ce n'est pas le reflet de la commune propre souhaitée, alors faisons des efforts. Chacun peut agir pour réduire le phénomène



Brève

La propreté de la commune et des espaces publics est une priorité. La commune a engagé un agent contractuel dédié au nettoyage et à l'entretien des trottoirs et des espaces publics.

SÉCURITÉ ET VOIRIE

QUELS PROJETS POUR LA MANDATURE ?



Entretien avec Martin Mandin

Adjoint au Maire à la voirie, à la sécurité publique et à l'agriculture

MONSIEUR MANDIN, VOUS ETES EN CHARGE DES QUESTIONS DE VOIRIE ET DE SECURITE SUR LA COMMUNE. QUELLES SONT VOS PRIORITES POUR 2021 ?

Je remarque tout d'abord qu'il y a fort à faire. Pourquoi ? Parce que le budget communal «voirie» est toujours insuffisant pour couvrir l'entretien complet 150 km dont la commune à la gestion. Cela revient à dire qu'il faudrait le multiplier au moins par deux ou trois pour couvrir l'ensemble des besoins constatés sur la commune.

Or, la période est aux économies et à une gestion prudente des deniers publics compte tenu de la crise du COVID-19. Il n'y aura donc pas de miracle. Il va falloir faire des choix et prioriser ce qui est le plus urgent. Je préfère l'annoncer très clairement à la population et ne tromper personne sur les capacités budgétaires du programme «voirie».

Sur le mandat, beaucoup d'argent va être investi pour aménager les bourgs et donc refaire de la voirie.

Cela ne veut pas dire pour autant que rien ne sera fait. Sur le mandat, beaucoup d'argent va être investi pour aménager les bourgs et donc refaire de la voirie. C'est l'une des priorités du programme sur lequel nous avons été élus. La reprise de la voirie et des trottoirs sera incluse dans ces réaménagements de bourg. Les hameaux et les villages

ne seront pas oubliés.

Mais il s'agit d'un travail de longue haleine car, si l'on parle par exemple de Saint-Florent-Des-Bois, il y a déjà tous les réseaux électriques à enfouir. Des réunions ont déjà eu lieu avec le SYDEV qui est en charge des questions d'électrification au niveau départemental et qui a vocation à nous aider pour mener à bien cette opération. Nous allons donc procéder par étapes. D'abord, enfouir les lignes électriques, dossier dont s'occupe mon collègue adjoint, Jacques Poiraud, puis parallèlement nous concerter avec la population et les commerçants pour redéfinir un nouveau schéma de circulation et de stationnement.

La question des mobilités sera au cœur de la discussion. Quelle place pour les voitures, pour les piétons et les cyclistes ? Là est tout l'enjeu du débat public qui va être lancé et qui devra tenir compte de la transition écologique car il n'est plus question de raisonner comme dans les années 1980. La Loi va nous imposer des obligations grandissantes dans la mise en œuvre du Plan Carbone et du Plan climat. Le goudronnage de tous les trottoirs va sérieusement être remis en question. Il va falloir utiliser d'autres revêtements de sol plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

CE QUI PREOCCUPE BEAUCOUP DE RIVAYONNAIS, CE SONT SURTOUT LES QUESTIONS

DE SECURITE ROUTIERE. ON PEUT CITER NOTAMMENT LA VITESSE EXCESSIVE AINSI QUE LE STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS QUI EMPECHE LE PASSAGE DES PIETONS OU DES POUSETTES ?

Avec le Maire de Rives-de-L'Yon, nous sommes très conscients de cette situation et des zones accidentogènes présentes sur la commune. Une liste, qui n'est pas exhaustive, a d'ores et déjà été réalisée. Nous avons commencé à réunir les riverains

concernés par les secteurs les plus critiques.

Je prendrai deux exemples. A Chaillé, l'entrée de bourg en venant de Nesmy donne lieu à des constats de vitesse excessive. Un accident a eu lieu à la fin de l'été, une voiture s'étant encastrée dans le mur d'une propriété riveraine après une perte de contrôle du conducteur. Ces faits sont graves et ont légitimement semé l'inquiétude auprès des riverains.

Deux mesures vont être prises dans un premier temps. Tout d'abord, le repositionnement du radar pédagogique en entrée de bourg pour que les automobilistes soient mieux sensibilisés à la maîtrise de leur vitesse. Puis, un arrêté municipal diminuera la limitation de vitesse à 30 km/ heure. La priorité va être donnée à la préservation de la vie humaine et à la qualité de vie des habitants du bourg. Tout ceci doit être considéré avec l'Agence Routière Départementale

(ARD) afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

NE CRAIGNEZ-VOUS PAS QUE CELA SOIT MAL PERCU PAR LES CONDUCTEURS ?

L'automobiliste qui passera à plus de 80 km/h dans cette zone sera en délit de grand excès de vitesse en cas de contrôle de gendarmerie. Cela conduit à la suspension du permis et la confiscation du véhicule. L'amende peut aller jusqu'à 1 500 Euros. Nous faisons donc appel au civisme et à l'esprit de responsabilité de chacun. La rue n'est pas une piste de formule 1. Rien ne justifie de mettre des enfants ou des familles en danger, même pas le fait d'être en retard !

ET A SAINT-FLORENT-DES-BOIS, QUEL EST VOTRE EXEMPLE ?

La situation est comparable à Saint-Florent-des-Bois au niveau de la Route du Tablier avec la forte fréquentation des enfants liée aux activités scolaires et sportives.

Le Maire a réuni le Club de football et les riverains. Des mesures de sécurité vont être définies en concertation avec eux. Pour qu'il n'y ait plus de priorité à droite au niveau de l'impasse du stade, un panneau STOP vient d'être installé. Cela limitera aussi les risques d'accident de la route à cette intersection car peu de conducteurs respectaient ou avaient conscience de l'existence d'une priorité à droite.

Pour ces deux dossiers, un travail est amorcé avec l'Agence routière départementale et de nouvelles réunions vont être organisées avec les personnes concernées pour une prise de décision en commun.

Une première esquisse fait déjà l'objet d'une étude.

VOUS N'AVEZ PAS REPONDU POUR LES TROTTOIRS ENCOMBRES...

Pour ce qui concerne les trottoirs envahis par les voitures, c'est la révision du plan de circulation et de stationnement qui va traiter cette question. Nous n'allons pas rester passifs. Un comité de pilotage a été créé. Monsieur Gérard Laurenceau,

qui est conseiller municipal, va le présider et s'occuper de cette problématique. Il y a nécessité de répondre aux besoins des piétons et des cyclistes là où des situations sont encore dangereuses.

Comme vous le voyez, notre travail ne fait que commencer. La commission et le comité consultatif «voirie» vont poursuivre leurs efforts et rester attentifs aux situations individuelles qui sont régulièrement portées à leur connaissance.

Je suis tous les jours sur place pour rencontrer les personnes qui rencontrent des difficultés. Il est également possible de prendre rendez-vous directement avec le Maire pour rechercher des solutions en commun.



L'aménagement des trottoirs (rue du Petit Moineau) sera étudié pour minimiser l'impact des fortes chaleurs estivales, au regard des recommandations environnementales (moins de zone goudronnée).

Brève

AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DU BOURG DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS

La commune de Rives-de-L'Yon a préempté deux maisons qui étaient en vente au 2 et au 4 rue Georges Clémenceau à Saint-Florent-des-Bois. L'exercice de ce droit de préemption par Monsieur le Maire, s'inscrit dans la volonté d'aménager le centre-bourg et de sécuriser la circulation routière au niveau de ce carrefour dangereux pour les utilisateurs compte tenu de l'intensité du passage. Ces deux maisons ont vocation à être complètement rasées.

Dans l'attente de leur démolition, elles seront louées, à titre provisoire et révocable à tout moment, à des professionnels désireux de s'installer sur la commune et en attente de locaux d'accueil neufs. Ces derniers devront les quitter dès l'engagement des travaux d'aménagement de bourg. Les loyers pratiqués seront modiques compte tenu de l'état de ces maisons.

Monsieur Jacques Poiraud, adjoint aux bâtiments et aux réseaux, est missionné pour étudier, avec le SYDEV, les services de l'agglomération et l'Agence Routière Départementale, les opérations d'enfouissement des réseaux électriques. Une étude du réseau des ruisseaux est également en cours en vue des futurs travaux.

Monsieur Gérard Laurenceau, conseiller municipal, a été désigné Président d'un comité de pilotage pour la révision du plan de circulation et de stationnement de Saint-Florent-des-Bois en concertation avec les commerçants, les riverains et les usagers de la route.

UN CARRÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

La commission transition écologique, environnement, cadre de vie, développe et met en œuvre des réflexions améliorant l'empreinte écologique.

Une de ces actions concerne la gestion des espaces et la préservation de la biodiversité, nécessaire au maintien de la qualité de l'atmosphère, de l'eau, du climat et de ses cycles de régulation.

Tous les espaces collectifs et individuels sont concernés. La municipalité prévoit une gestion différenciée de certains espaces et vous propose de compléter sa démarche en participant personnellement à cette action « un carré pour la biodiversité ».

QU'EST QU'UN «CARRÉ POUR LA BIODIVERSITÉ» ?

Il s'agit de consacrer une petite parcelle à la nature sauvage en laissant l'herbe et les fleurs pousser sans intervention pour accueillir et nourrir les insectes. Ces espaces sauvages accueillent une flore dont les pollinisateurs raffolent particulièrement.



COMMENT ÇA MARCHE ?

1-Je délimite mon carré

Choisissez un emplacement bien exposé et facilement accessible pour vos observations. Un carré exposé plein Nord ou enclavé sous un sapin ne favorisera pas le développement de la faune et de la flore.

A l'aide de piquets, délimitez un carré d'au moins 1m². Mais vous pouvez imaginer la forme et choisir la taille selon vos envies et possibilités.

2-Je laisse faire la nature

Laissez la nature s'exprimer et travailler pour vous ! L'entretien c'est la non-intervention. Oui, c'est difficile de ne pas intervenir, mais vous verrez les fleurs sauvages et les insectes profiter de ce nouvel espace de libre expression !

Pour cela, quelques principes simples :

- Ne pas arroser,
- Ne pas utiliser de pesticide ou d'engrais,
- Ne pas semer de graine type "prairie fleurie",
- Ne pas faucher ou tondre avant le 31 août. Faucher en septembre quand toute la faune et la flore du carré a eu le temps de terminer son cycle de reproduction.
- Ramasser la végétation après la fauche ou la tonte de mon carré

3-J'observe

Au bout de quelques semaines, vous verrez les premières plantes apparaître, ce qui annoncera l'arrivée de vos premiers hôtes. Vous pourrez commencer vos premières observations de papillons, abeilles, bourdons, coccinelles, fourmis, araignées...

4-Je prépare mon carré pour l'hiver

Une fois l'été terminé, les habitants de votre carré s'en vont trouver un refuge dans des endroits plus adaptés aux conditions hivernales (hôtels à insectes, murs, tas de branches). C'est le moment de ressortir votre tondeuse ! L'idéal est de laisser quelques centimètres, environ 5 cm, cela favorisera la repousse pour l'année d'après, votre carré sera encore plus beau.



© Étudiants du Lycée Nature



Pour vous accompagner dans cette démarche, une matinée de présentation est organisée le

> **Samedi 30 janvier 2021**
à 10h30

à la maison des libellules.

Cette matinée sera l'occasion de signer la charte « un carré pour la biodiversité ».

Des explications, des échanges, des films seront présentés et un panneau à planter dans votre carré vous sera remis.

Dans un second temps (juin), une rencontre sera proposée pour partager ensemble nos observations sur la biodiversité locale.

Merci de vous inscrire en envoyant un message à communication@rivesdelyon.fr

COMPOSTAGE, JARDINS PARTAGÉS, JARDINS FAMILIAUX

CULTIVONS LE «BIEN VIVRE ENSEMBLE» EN CREATANT DU LIEN

En 2011, la commune de Chaillé-sous-les-Ormeaux a été sélectionnée pour devenir commune pilote et tester l'implantation des composteurs de quartiers.

Un pavillon de compostage a donc été installé place des Petits Princes dans ladite commune. Sa principale action consistait alors à recevoir les déchets alimentaires de la cantine des écoles situées juste à côté, mais avec leurs apports, des citoyens de la commune ont également fait vivre, pendant quelques années, cet outil de jardinier qui permettait aussi de créer du lien social.

Aujourd'hui tombé en désuétude, les élus de Rives de l'Yon ont parié sur cet objet comme sur un élément fédérateur de lien social, autant que sur son action irremplaçable aujourd'hui pour toutes les personnes soucieuses de valoriser leurs déchets quotidiens.

Aussi, sous l'axe du bien vivre ensemble, ce composteur va refaire peau neuve dans de nouveaux projets. Explications par l'adjoint

à la transition écologique, au cadre de vie et à l'environnement, Nicolas Brochard : *«Jardiner c'est aussi créer du lien, transmettre les bons gestes et surtout partager. La commune souhaite s'engager vers des projets de quartier pour rassembler les habitants autour d'actions et de valeurs communes, notamment celle de la protection de l'environnement et de la biodiversité. C'est pourquoi les projets de jardins partagés, de composteurs collectifs de quartiers font surface et seront soutenus par les élus.»*

Aidée par la population, la commune entend porter des projets destinés au plus grand nombre qui favoriseront le lien, les échanges intergénérationnels, et réduiront donc l'isolement.

«Ce qui est formidable, c'est de

voir comment les rivayonnais sont au final demandeurs et investis pour ces types de projets qui ne demandent qu'à être mis sur les rails.»

Des idées sont déjà naissantes sur la sélection d'emplacements, de petits espaces propices pour réaliser, par exemple, des jardins partagés, ou des jardins pédagogiques avec les enfants des écoles. Par ailleurs, certains habitants ont déjà manifesté leurs envies de planter, cultiver, récolter, et de partager, portés par la volonté de devenir «jardinier-citoyen».

Le projet vous intéresse ?

Une réunion d'information se tiendra le lundi 1er février de 18h30 à 20h00 à la salle polyvalente de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAL



Depuis 2018, les étudiants de première année BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée Nature travaillent à inventorier la faune et la flore de la commune.

Le 16 décembre 2020, ils ont présenté au conseil municipal les résultats de leur travail. Ils ont également prodigué leurs conseils pour une gestion raisonnée des espaces verts.

Si aujourd'hui, ils passent le flambeau à une autre promotion, le travail ne s'arrête pas là.

L'Atlas est un document évolutif qui doit être enrichi. Pour contribuer à ce projet, il vous suffit de prospecter dans votre jardin ou bien dans les lieux publics de la commune en suivant les consignes présentes sur les flyers et les fiches de relevés réalisés pour vous, par leurs soins. Ces documents sont téléchargeables depuis le site de la Commune Rives de l'Yon.

Partez à la découverte de la biodiversité qui vous entoure ! Vous pourrez ainsi contribuer à mieux la connaître pour mieux la protéger .

RETOUR SUR... DES DÉCOS ÉCOLO

Brève

Les décorations de Noël évoluent. En cohérence avec notre engagement vers une transition écologique, la commission environnement a proposé de nouvelles formes d'embellissements festifs de fin d'année.

Pour cette première, les services techniques et l'équipe municipale ont travaillé avec des matériaux locaux (bois issus de la commune, récupération d'anciennes structures) et des peintures écologiques dites peinture suédoise ou peinture à la farine.

Vous aurez remarqué des taches grise sur les bonhommes de neiges par exemple. Dans l'urgence, le bois scié n'a pas suffisamment séché et la sève a migré avec la peinture. Fort de cette expérience, nous améliorerons nos futures pratiques. Vous pouvez vous aussi vous y essayer mais il est donc indispensable de travailler sur des bois bien secs et nus.

Monsieur Jacques BREMAUD, habitant de Saint-Florent-des-Bois, a fait don à la commune d'un sapin qu'il projetait de couper sur sa propriété afin que tous les Rivayonnais puissent en profiter à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce geste a été apprécié de tous. Il témoigne d'une belle générosité, ainsi que d'une volonté de ne pas gaspiller l'argent public et de préserver l'environnement.

Cette attitude mérite d'être soulignée. La commune remercie donc chaleureusement Monsieur BREMAUD pour son geste. Le sapin, revêtu de ses guirlandes de Noël, a été positionné sur la Place de l'église de Saint-Florent.

« Merci à toute l'équipe pour avoir embelli notre commune pour Noël. Il y a bien longtemps que je n'avais pas vu une jolie décoration comme celle-ci chez nous. Les bonhommes de neige, les sapins et le traîneau du Père Noël sont vraiment très jolis et apportent un peu de gaieté en cette période si troublée. Vraiment BRAVO.»

Message d'une habitante envoyé via le site de la commune



Pour 10 litres de peinture Suédoise

1. Dans une grande cocotte, délayer 700 g de farine dans 1 litre d'eau puis ajouter encore 7 litres d'eau. Chauffer cette préparation à feu doux en la remuant pendant 15 minutes. Le mélange va se transformer en colle de farine.
 2. Pigmenter cette colle végétale avec 2 kg de pigments, puis ajouter 200 g (ou 2 dl) de sulfate de fer. Chauffer la préparation à nouveau 10 à 15 minutes. Remuer avec un grand fouet pour bien incorporer le pigment et éviter que la peinture n'attache au fond de la cocotte.
 3. Verser ensuite 1 litre d'huile de lin qui donnera du mordant et de la résistance à la finition. Cuire à nouveau à feu doux pendant 1 quart d'heure, tout en remuant. Ajouter 10 cl de savon noir, cela favorisera l'émulsion de la peinture.
 4. Une fois refroidie, la peinture est prête. Rectifiez la consistance si besoin (normalement assez épaisse) avec un peu d'eau.
- Rendement de la peinture suédoise = 3,2 m²/litre
Cela veut dire qu' 10 litres de peinture on peut peindre :
- 16 m² en deux couches,

PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE

L'ÉDITION 2021 EST LANCÉE

LE PAYSAGE
DE VOTRE COMMUNE

30
ANS

Lié à la politique départementale en faveur de l'environnement et du tourisme et porté par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée, (CAUE) le programme « Paysage de votre commune » vise à récompenser les communes et les particuliers qui œuvrent pour un cadre de vie de qualité.

« Paysage de votre commune permet de valoriser et de saluer le travail de nos communes et de leurs habitants en faveur d'un cadre de vie agréable, en toutes saisons », souligne Nicolas BROCHARD, adjoint au cadre de vie, à l'environnement et à la transition écologique. « Il s'adresse aux passionnés du jardin, aux élus et aux responsables techniques de collectivités », ajoute-t-il.

Tous les habitants de Rives de l'Yon peuvent participer en déposant une candidature auprès de leur mairie avant le 15 avril 2021. Les candidats primés sont ensuite présentés à l'échelon supérieur jusqu'au niveau départemental.

Plusieurs catégories sont récompensées :

- les jardins d'accueil (hébergements touristiques, hôtels, restaurants, édifices publics destinés à recevoir les touristes...),
- les jardins secrets (maisons contemporaines ou anciennes),
- les fermes exploitées ou les espaces structurés.

Le jury, issu des membres de la commission et du comité consultatif, note un certain nombre d'éléments comme la composition, la qualité et la simplicité des traitements paysagers sur l'ensemble du jardin, l'harmonie avec le paysage environnant mais aussi les pratiques respectueuses de l'environnement.

Tous les détails sur l'opération : www.caue85.com/paysage-de-commune/



EDITION 2019

Catégorie «Jardin d'accueil» :

Prix du territoire pour M. et Mme BARKAN, L'Hortensia Bleu, Chaillé-sous-les-Ormeaux

Catégorie «Jardinier» :

Prix départemental pour M. CHAUVET, la Maison des Libellules

Catégorie «Jardin secret» :

Prix départemental pour M. et Mme MANDIN, rue de l'Aubépine Saint-Florent-des-Bois

ARGILUS AGIT POUR L'ENVIRONNEMENT

En marge d'une rencontre en lien avec les ambitions de la commune dans le cadre du schéma «RIVES DE L'YON 2020-2040», M. Julien BLANCHARD, PDG des trois entités de production HOFFMANN GREEN CEMENT, ARGILUS et GILLAIZEAU, est revenu sur l'avancement des ses défis en matière d'harmonisation des politiques entre ses 3 sociétés.



Olivier BARBE, premier adjoint de Rives de l'Yon et Julien BLANCHARD

A cette occasion, leader sur son marché, le fabricant d'enduits et de produits à base d'argile implanté à La Bretau dière depuis 1850 a déclaré que «*si nous voulons préserver et améliorer nos modes de vie, nos économies devront s'adapter aux règles environnementales*». Le repreneur en 2006 de l'entreprise familiale HERBERT-GILLAIZEAU a ensuite ajouté «*ARGILUS contribuait à ces changements en proposant des produits sains et propres pour l'habitat*».

Un retour d'expérience dans le domaine du développement durable dont la commune s'inspire dès à présent dans la perspective des vingt prochaines années pour imposer ses atouts et ses forces dans le paysage yonnais.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE INSTALLÉ

Suite à l'élection de la nouvelle équipe municipale, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été renouvelé.



De gauche à droite : Véronique TROGER, Claudie RABILLER, Bernard DURET, Nadine ROUSSEAU, Jean-Christophe HIVET, Elyane MORELET, Marie Christine MOULIN, Bruno DREILLARD, Nicole PENLOUP, Nathalie PRESTEL, Chantal MANDIN, Olivier BARBE (1er adjoint au Maire), Elise CLAVIER, Virginie LANDAIS (Vice-Présidente)

Le CCAS, présidé par le Maire Christophe HERMOUET, se compose de 8 élus issus du Conseil municipal de Rives de l'Yon et de 8 membres, nommés par le Maire, issus de la société civile.

Comme le prévoit la loi, 4 administrateurs parmi les 8 nommés représentent les catégories d'associations du département suivantes :

- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- une association de retraités et de personnes âgées
- une association de personnes en situation de handicap
- une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vice-Présidente : Virginie LANDAIS

Membres élus : Mélanie GILBERT, Chantal HERBRETEAU, Véronique TROGER, Chantal MANDIN, Elise CLAVIER, Marie-Christine MOULIN, Bruno DREILLARD

Membres nommés par le Maire : Bernard DURET (association des Mutilés de la Voix), Elyane MORELET (Union Territoriale des Retraités de Vendée), Nicole PENLOUP

(UDAF), Huguette PINEAU (Secours Catholique), Jean-Christophe HIVET, Nathalie PRESTEL, Claudie RABILLER, Nadine ROUSSEAU.

LES MISSIONS DU CCAS

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il développe différentes activités et missions, orientées vers les populations concernées.

Le CCAS de Rives de l'Yon intervient dans différents domaines :

- **Logement** : gestion des logements sociaux, d'urgence, de la Résidence des Tilleuls, suivi des logements insalubres.
- **Aide alimentaire** : pour les communes de Rives de l'Yon, Le Tablier et Thorigny.
- **Animations pour les personnes âgées** : galette des rois, goûter intergénérationnel, colis de Noël, sorties et temps de convivialité.
- **Aides financières** : gestion des dossiers d'aides attribuées par le Département.

- **Aides administratives** : accompagnement dans les démarches, dossier d'aide sociale...
- **Soutien aux personnes en difficulté.**

Crise du COVID-19 et soutien aux personnes isolées ou fragilisées

Le Centre communal d'action sociale est pour sa part attentif à la situation des plus fragiles de notre population et assure des contacts réguliers avec les personnes en difficultés ou en besoin d'assistance.

Toute situation de détresse ou d'isolement doit être signalée en Mairie ou en téléphonant au 02 51 31 31 09.

L'équipe municipale est pour sa part mobilisée pour être réactive et opérationnelle pendant toute la période d'épidémie.

Vous souhaitez participer à la distribution de la banque alimentaire, ou apporter un soutien lors d'actions ponctuelles ?

> **Contactez le service proximité de Rives de l'Yon :**
02 51 31 31 09
proximite@rivesdelyon.fr



3 QUESTIONS À :

Virginie LANDAIS, Vice-Présidente du CCAS de Rives de l'Yon

En quelques mots, qui est Virginie Landais ?

J'habite à Chaillé-sous-les-Ormeaux depuis 1999 et c'est mon second mandat en tant qu'élue.

J'ai une formation de conseillère en Économie Sociale et Familiale et je travaille depuis une vingtaine d'années auprès de personnes en situation de handicap au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'AREAMS à la Roche-sur-Yon.

J'interviens aussi en tant que formatrice occasionnelle auprès de groupe suivant des formations en CAP Petite enfance et Accompagnant Éducatif et Social.

Quelles sont vos motivations en tant que Vice-Présidente du CCAS ?

En tant qu'élue mon choix s'est naturellement porté vers le champ du social et de la santé. C'est cohérent avec mon parcours personnel et professionnel et avec les valeurs que je porte : bienveillance, respect, non-jugement.

Pour moi, la dimension sociale

s'appréhende de manière globale et transversale avec l'ensemble de la population, nos élus, nos agents municipaux et nos partenaires du quotidien.

Elle touche l'ensemble des publics : de la petite enfance aux aînés et concerne de nombreux domaines tels que le logement, le transport, le sport, la culture...

Elle implique une grande disponibilité pour être à l'écoute des demandes et des besoins de la population. Et ce, sans avoir de prétention à apporter des réponses à tous. Il s'agit de recevoir, d'écouter, de conseiller, d'orienter au mieux. Le tout, en tenant bien compte de la singularité de chaque situation.

Il me semble essentiel d'agir ensemble pour dynamiser notre territoire au travers d'actions intergénérationnelles dans un souci de partage de savoirs, de savoirs-faire et de savoirs-être.

Quels vont être les grands projets menés par le CCAS de Rives de l'Yon ?

Le CCAS étant juste constitué, les orientations n'ont pas encore été définies en commun. Mais nous allons vraisemblablement

maintenir certaines actions déjà en place et appréciées par la population : repas partagés, colis de Noël...

Nous souhaitons également développer de nouvelles actions qui permettront à tous de se rencontrer, d'échanger, d'être pour certains moins isolés. Nos actions resteront toujours dans une logique d'inclusion.

Nous serons également attentifs pour solliciter des demandes de subventions afin de faciliter la mise en œuvre de nos actions.

Enfin, nous aurons à réfléchir sur des dossiers clés comme par exemple :

- les critères d'attribution de logements d'urgence
- l'achat ou la location d'un camion frigorifique pour le transport de denrées de la banque alimentaire.

Toutes les idées seront les bienvenues, n'hésitez pas à en faire part à l'équipe du CCAS. Nous comptons sur la mobilisation de chacun lors de nos prochaines actions.



DES REPAS PARTAGÉS POUR ÉCHANGER

Destinés aux résidents des Tilleuls, mais également aux personnes âgées de la commune, « *les repas des Tilleuls* » offrent la possibilité de partager un moment de convivialité lors d'un déjeuner. Ils se déroulent les mercredis à 12h, tous les 15 jours, à la salle commune des Tilleuls. Afin de respecter les règles sanitaires actuelles, le nombre de places est limité à 10. Le tarif est de 7,50€ par repas et par personne.

Réservation obligatoire en mairie :

- Saint-Florent-des-Bois : 02 51 31 90 35
- Chaillé-sous-les-Ormeaux : 02 51 34 92 43
- ou par mail : accueil@rivesdelyon.fr





12.12.20. LES CEI DE L'ÉCOLE FRANÇOISE DOLTO ONT RENCONTRÉ EMMANUELLE HOUSSAIS, ILLUSTRATRICE.



27.11.20. PLUSIEURS CLASSES DE L'ÉCOLE F. DOLTO ONT PU ASSISTER AU SPECTACLE « ELLE PAS PRINCESSE, LUI PAS HÉROS » SUR LE THEME DE L'ÉGALITÉ FILLES / GARÇONS.



13.10.20. CROSS DE L'ÉCOLE FRANÇOISE DOLTO.



VISITE DE L'EXPOSITION DES OEUVRES DE SÉBASTIEN POIX À LA BIBLIOTHÈQUE DU TABLIER POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ST SAUVEUR.



14.12.20. LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA VALLÉE DE L'YON DÉCOUVRENT LEURS TIERS CADEAUX.



OCT. 20. BALADE BALUDICK DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ST SAUVEUR



Les **cours d'école** vont accueillir de nouvelles structures de jeux. Ce sera aussi l'occasion de repenser l'aménagement global et les différents espaces avec des zones plus vertes, plus rafraichissantes.



23.09.20 L'ÉCOLE NOTRE DAME AVEC SON THÈME D'ANNÉE « LE JEU SOUS TOUTES SES FORMES, L'ÉCOLE A RÉALISÉ SON PREMIER TEMPS FORT EN PARTICIPANT À «MA RENTRÉE AVEC L'UGSEL».



LES PS DE ST SAUVEUR À LA DÉCOUVERTE DES ANIMAUX DES MARES ET DES RIVIÈRES.



CYCLE PATINOIRE POUR LES CE2- CM1 ET LES CM1-CM2 DE NOTRE DAME.



LES 5 CLASSES DE L'ÉCOLE NOTRE DAME SE SONT RÉUNIES SUR LA COUR AFIN DE CHANTER ENSEMBLE DES CHANTS AVANT LE DÉPART EN VACANCES : «ATTENTION AUX AUTRES» ET «DANS LE CIEL D'ABRAHAM».

PORTAIL CITOYEN VOS DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



LE PORTAIL CITOYEN, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le Portail Citoyen est un télé-service accessible 24h/24 et 7j/7 proposé aux administrés. Il permet :

- de demander ou renouveler un passeport, une carte d'identité,
- de faire une demande d'acte d'état civil (naissance, mariage, décès, duplicata livret de famille...),
- de s'inscrire sur les listes électorales,
- d'accéder à l'Espace Famille dédié aux services périscolaires,
- de prendre un rendez-vous pour des questions d'urbanisme,
- de constituer un dossier de concession funéraire,
- de signaler un problème sur la voirie, l'éclairage ou concernant un bâtiment public.

Les requêtes sont possibles via un formulaire pré-établi et sont ensuite transmises aux agents municipaux concernés.

Tout au long du traitement de cette requête, le citoyen sera averti de l'avancement de son dossier par mail et/ou sms. Ces

services ne nécessitent aucun déplacement et permettent un gain de temps.

COMMENT CRÉER SON COMPTE CITOYEN ?

Pour créer un compte citoyen, il suffit de se rendre sur le site internet de la commune, www.rivesdelyon.fr, et de cliquer sur le bouton d'accès rapide «**Portail Citoyen**», présent sur la page d'accueil. Puis de cliquer sur l'encadré « Accéder au Portail Citoyen », et enfin sur « Créer un compte » (dans « Connectez-vous »).

Grâce au compte citoyen, chaque utilisateur peut accéder à l'historique de ses démarches et bénéficier d'un coffre-fort numérique permettant de stocker les pièces justificatives nécessaires.

L'ESPACE FAMILLE, FACILITEZ VOTRE QUOTIDIEN

Véritable guichet de services en ligne, cet espace dédié aux familles, centralise des démarches liées à l'Enfance et facilite le quotidien des parents

Intégré au Portail Citoyen de la commune de Rives de l'Yon, et accessible via le site internet

rivesdelyon.fr, l'Espace Famille est accessible 24h/24 et 7j/7, de façon sécurisée grâce à un identifiant et un mot de passe. Ces derniers sont envoyés par mail, une fois l'inscription effectuée auprès du service Enfance-Jeunesse.

LES DÉMARCHES POSSIBLES

En quelques clics, l'Espace Famille permet d'organiser la fréquentation des enfants au service d'accueil périscolaire (matin et soir), à l'Espace jeunes, et de gérer son dossier administratif :

- Information : menus restauration scolaire, plannings d'activités des TAP
- Inscription aux activités de l'Espace jeunes
- Consultation de la fiche famille
- Réservation, modification ou annulation de la présence des enfants
- Consultation et téléchargement des factures
- Paiement sécurisé en ligne
- Transmission des justificatifs (fiche sanitaire, attestation QF...)
- Téléchargement de documents
- Mise à jour de coordonnées (téléphone, mail, adresse postale)

LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



Tout jeune de 16 ans doit se faire recenser auprès de la Mairie, si possible pendant le trimestre suivant sa date d'anniversaire. Pour cela, il suffit de se présenter en Mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents. Une attestation de recensement sera délivrée. Il s'agit de la première démarche à réaliser pour pouvoir ensuite effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Une fois le recensement effectué, un mail est envoyé au jeune citoyen, lui proposant de créer un compte sur www.majdc.fr. Cet espace personnel permet d'accéder

à différentes informations pratiques et services : changement de date de la JDC, dialogue avec le centre de service, mise à jour de données personnelles, délivrance d'attestation...

Le certificat de participation à cette journée est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25e anniversaire du candidat. Dans le cadre du report des JDC, les candidats à différents examens (hormis permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation, peuvent fournir les pièces suivantes :

- pour les moins de 18 ans : attestation de recensement,
- pour les plus de 18 ans : attestation provisoire « en instance de convocation ».

Suite aux différentes mesures relatives au COVID-19, les Journées Défense et Citoyenneté étaient suspendues. Elles ont désormais repris depuis le 31 août 2020.

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la commune de Rives de l'Yon ? Quelques démarches sont à réaliser pour faciliter votre arrivée :

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA COMMUNE

Présentez-vous simplement en Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Il vous est également possible d'effectuer cette démarche en ligne, via le site « service-public.fr ».

L'inscription est automatique pour tout jeune ayant atteint 18 ans à condition que la démarche de recensement ait été réalisée dans la commune.

INSCRIPTION AUPRÈS DU SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION.

L'inscription est possible en ligne, en créant votre « compte ordures ménagères » sur le site internet de la Roche-sur-Yon Agglomération ou bien en Mairie. Pour toute question, contactez le Service Gestion des déchets de l'agglomération au 02 51 05 59 91.

Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez disposer d'un bac roulant adapté à votre foyer et ainsi débiter la facturation de ce service. Concernant le tri sélectif, des rouleaux de sacs jaunes vous sont distribués lors de votre inscription, puis à votre domicile, chaque année, au printemps.



Les services municipaux utilisent du papier 80gr . Ils limitent les impressions de mails ainsi que les copies en couleurs.

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

est disponible en version numérique sur le site de la commune www.rivesdelyon.com. Vous y retrouverez également les archives des anciens numéros.

Vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin municipal en version papier, nous vous remercions de nous adresser un mail avec votre nom et adresse postale à communication@rivesdelyon.fr

FACEBOOK

Rives de l'Yon est aussi sur Facebook : ne manquez rien de l'actualité de la commune en vous abonnant à notre page.



STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE

La commune est dotée d'une aire d'accueil gérée par l'agglomération de La Roche-sur-Yon et située sur la Route de Luçon à la sortie du bourg de Saint-Florent-des-Bois. Monsieur le Maire de Rives de l'Yon a donc signé un arrêté municipal pour interdire tout stationnement des caravanes des gens du voyage sur le territoire de la commune en dehors de cette aire d'accueil. Une peine d'amende est encourue en cas d'infraction à cet arrêté qui a été établi afin d'assurer la tranquillité publique des riverains et le respect des règles de stationnement.

Un projet de sédentarisation d'une famille de voyageurs était en cours depuis plusieurs mois au niveau de la commune. Le Bureau municipal a constaté qu'aucune offre de logement adapté n'était possible sur le territoire de Rives de l'Yon. La recherche d'un lieu de sédentarisation pour cette famille va donc être effectuée au niveau du territoire de l'agglomération qui a désormais la compétence pour gérer ce dossier.



RIVES-DE-L'YON, COMMUNE SOLIDAIRE : MISE EN SERVICE DE DEUX LOGEMENTS D'ACCUEIL D'URGENCE

Soucieux de répondre aux besoins des personnes les plus fragilisées, la Mairie a mis en place deux logements meublés, l'un situé à Chaillé-sous-les-Ormeaux, le second à Saint-Florent-des-Bois. Ces appartements sont accessibles, dans la limite des places disponibles, pour une durée de trois mois renouvelables le temps pour le locataire de chercher une solution de logement durable en collaboration avec les services sociaux. Ces logements sont meublés et les loyers sont modiques afin de permettre un accueil de tous sans discrimination financière.

La commune exprime ses plus sincères remerciements aux citoyens et élus qui ont contribué, par leurs dons, à l'ameublement de ces deux appartements.



COMMUNES DÉLÉGUÉES - MAIRES DÉLÉGUÉS - 1ER ADJOINT - ADJOINTS ET INDEMNITÉS

Conformément aux dispositions législatives applicables pour notre commune nouvelle, le conseil municipal a élu deux Maires délégués pour chacune des communes historiques :

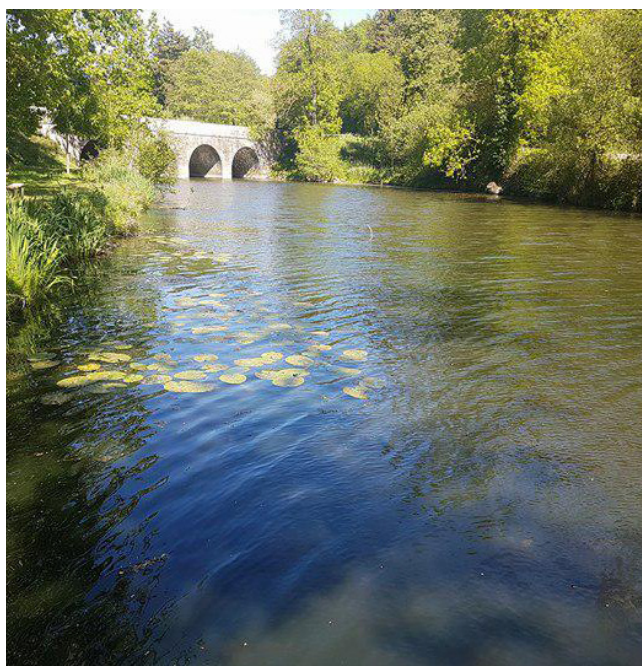
- Monsieur Eric Canteneur pour Saint-Florent-des-Bois
- Madame Vanessa Lucas pour Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Ces deux élections ont un caractère obligatoire depuis la dernière réforme applicable aux communes nouvelles.

Les Maires délégués ont comme mission de prendre en charge la gestion des problématiques de proximité de chacune des communes déléguées. Ils exercent également une délégation spécifique confiée par le Maire de Rives de l'Yon, en l'occurrence la gestion des finances pour Monsieur Canteneur, et les ressources humaines pour Madame Lucas.

Les indemnités de ces deux maires délégués ont été votées conformément à la loi en vigueur et en respectant les plafonds applicables, lesquels ont été révisés par l'Etat en 2019. Elles ont été soumises au contrôle de légalité du Préfet de la Vendée qui les a validées.

Monsieur Olivier Barbe, 1er adjoint au Maire, travaille pour sa part sur les dossiers structurants de la commune de Rives de l'Yon. Sept autres adjoints ont également été installés pour gérer de manière sectorielle la collectivité.





CELLULE DE CRISE COVID-19 « ECOLES ET PÉRISCOLAIRE »

Pendant toute la durée de la crise, Monsieur le Maire et les élus concernés effectuent toutes les semaines ou toutes les quinzaines, en fonction des besoins, une réunion de la cellule de gestion de la crise du COVID-19 qui regroupe les associations de parents d'élèves, les enseignants et directeurs de l'ensemble des écoles, les personnels communaux intervenants auprès des enfants, ainsi que l'équipe de l'association Récré aux Bois. Le but est de solutionner les difficultés en temps réel et d'être unis et réactifs afin de préserver au maximum les enfants et les jeunes du virus.

Des mesures immédiates ont été prises pour éviter tout brassage entre les classes d'élèves que cela soit dans nos structures périscolaires, scolaires ou de restauration. Une équipe de 21 animateurs a été constituée pour veiller au strict respect de ces mesures. Les services de nettoyage de la commune ont été renforcés pour assurer la désinfection dans le cadre d'un protocole rigoureux.

L'association Récré aux Bois a reçu un renfort en personnel de la Mairie pour veiller à la stricte application de la règle de non-brassage des enfants. Deux conseillers municipaux ont effectué à titre bénévole des tâches de ménage et de soutien en cas de besoin. Une enveloppe financière a été déployée pour assurer d'abord la protection des vies humaines et de la santé.



MUNICIPALISATION DES CANTINES SCOLAIRES DE RIVES DE L'YON

Madame Virginie Landais, adjointe à la famille, aux affaires sociales et à l'éducation, ainsi que Madame Mélanie Gilbert, adjointe à la vie scolaire, ont créé un groupe de travail afin de préparer le cahier des charges d'un nouveau marché pour un prestataire de restauration scolaire avec prise d'effet pour juillet 2021.

La concertation sera menée avec la commune du Tablier compte tenu du regroupement d'école (RPI), ainsi qu'avec les organisations des parents d'élèves et l'association Récré aux Bois



NOUVELLES ARRIVÉES AU NIVEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame Alexandra Mignot assure désormais les fonctions de Directrice Générale des Services de la commune de Rives de l'Yon en remplacement de Madame Delphine Chevalier, mutée



Alexandra MIGNOT, D.G.S

à Angles. Elle sera secondée dans ses nouvelles missions par Madame Caroline Fischer qui remplacera Madame Mauricette Durand, Directrice-adjointe, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Sven Briguet intégrera la collectivité au début du mois de février 2021 et sera en charge du pilotage de la révision du plan d'urbanisme amorcée par les élus le 3 décembre dernier.

Madame Catherine Huet exerce les fonctions de Responsable du service Enfance-Jeunesse compte tenu de l'empêchement médical d'un agent.



VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Aucune cérémonie de vœux de la municipalité ne sera organisée cette année par souci de protection sanitaire en cette période d'épidémie grave. Les vœux seront enregistrés et consultables pendant tout le mois de janvier 2021 sur le site internet de la commune.

...À VOTRE SERVICE !

BGS BOX

Résidant sur la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois depuis 2004, Frédéric GUILLET a lancé sa première entreprise à la mi-juin, avec BGS BOX. Cet autodidacte a plusieurs cordes à son arc : avec une expérience de plus de 10 ans dans le secteur du bâtiment et de l'administration, Frédéric Guillet a également travaillé dans les domaines de la plomberie-chauffage, menuiserie et la sécurité incendie.

Ce tout nouvel entrepreneur propose des box (compartiments cloisonnés dans un lieu clos) à louer aux particuliers comme aux professionnels et associations afin d'entreposer leurs biens en toute sérénité dans un bâtiment, tout en restant accessibles 24h/24 et 7j/7. Un large choix de box est disponible : de 1 à 7 m², avec une hauteur de 2.90 m quelle que soit la taille du box.

Les locaux sont tempérés, de plein pied et du matériel de manutention (transpalette, diable, chariot) est à disposition. La sécurité des lieux est assurée par des digicodes, des détecteurs de mouvements, des alarmes anti-intrusion et des caméras de surveillance. De plus, dès qu'une personne pénètre sur le site, le responsable reçoit une notification sur son téléphone. L'accès au site s'effectue grâce à un badge personnel, et le box est fermé par le biais d'un cadenas (personnel ou en vente à prix modique).



© BGS BOX

« Un box peut s'avérer utile dans de multiples situations du quotidien : le temps d'un déménagement, pour protéger ses meubles lors de travaux, désencombrer sa maison ou lors de changements de vie (divorce, mutation, décès) et ainsi stocker ses affaires à proximité. Pour les entreprises et associations, c'est aussi l'opportunité de sécuriser du matériel professionnel, centraliser des stocks ou archiver des documents administratifs. »

CONTACT

BGS BOX, 8 rue des Tamaris - Saint-Florent-des-Bois
09 75 65 95 21 / 06 07 58 38 04
bgsbox85@gmail.com - www.bgsbox.fr
Et aussi : Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn

Brèves

CRISE DU COVID-19 ET SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE

Les différents épisodes de la crise sanitaire ont fait traverser aux entreprises et commerces de notre territoire une période plus difficile compte tenu de la modification de leur fonctionnement ou de la fermeture de certaines activités. Rives-de-L'Yon, en union avec les autres communes de l'agglomération, les soutient au travers d'une aide desservie par l'Agglomération (pour le paiement des loyers professionnels), ainsi que la mise en place d'un Office du Commerce.

Les dossiers de demande d'aide au paiement des loyers professionnels sont à compléter en ligne sur le site internet de La Roche Agglomération.

JOB INSERTION ET AIDVY FUSIONNENT ET CRÉENT ENSEMBLE VENDÉE INCLUSION, GROUPE ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE.

La nouvelle entité oeuvre pour l'insertion par l'activité économique, sur le secteur du Sud de La Roche-Agglomération et de Vendée Grand Littoral.

La structure regroupe trois ateliers et chantiers d'insertion (espaces verts, blanchisserie et maraîchage) ainsi qu'une association intermédiaire mettant à disposition du personnel dans divers secteurs (aide à domicile, entretien des locaux...). L'objectif de cette restructuration : être plus efficient, avec d'un côté la partie travail, et de l'autre l'accompagnement social.

L'atelier «Espaces verts» représente le chantier d'insertion le plus important. Le 1er décembre, il a quitté Rives de l'Yon pour s'installer dans les anciens locaux des services techniques de la commune de Moutiers-les-Mauxfaits.

MAM'ZELLE COUSETTE

Rebecca MALARD a débuté l'aventure Mam'Zelle Cousette il y a quelques mois, après un an d'apprentissages de la couture en autodidacte.

« Ayant fait mes études en restauration et des missions d'intérim dans l'agroalimentaire, il s'est avéré que ce domaine n'était pas fait pour moi. La couture s'est finalement imposée dans ma vie et j'ai rapidement voulu être à mon compte pour partager ma passion et mes créations. »

Amoureuse de la nature et des animaux, Rebecca MALARD avait déjà entamé une démarche de réduction de ses déchets au quotidien. Aussi, concevoir une gamme de produits "Zéro déchet" était pour elle indispensable : éponge, essuie tout, lingette démaquillante, filtre

à café, serviette hygiénique, bee wraps, toutes ses créations sont lavables et réutilisables.

« C'est quand même agréable de constater qu'un produit peut nous servir des années au lieu d'être utile seulement pendant un temps très réduit. On remarque très vite l'aspect économique et surtout le côté écologique. »

La créatrice, qui ne manque pas d'idées, réalise également des accessoires pour les animaux, une gamme qu'elle va développer petit à petit car « je souhaite proposer des créations fiables, durables et solides ». Pour le moment, des colliers pour chiens et des petits accessoires pour les lapins, comme les nœuds papillons ou les bandanas, sont disponibles. Elle travaille d'ailleurs avec une éleveuse vendéenne renommée pour ses lapins de compagnie angoras. « C'est une joie de voir mes créations portées par de si beaux lapins ! »



© Mam'Zelle Cousette

CONTACT

Mam'Zelle Cousette – Saint-Florent-des-Bois
06 19 91 45 26 – mamzelle.cousette@outlook.fr
Site internet : www.mamzellecousette.fr
Facebook : @Mamzellecousette85

NICOLAS MORET

À la suite de son apprentissage et de 17 ans en tant que salarié dans trois entreprises différentes, Nicolas MORET, natif de Saint-Florent-des-Bois, a créé son entreprise en septembre 2019.

Il intervient sur les domaines de la plomberie, du chauffage, du dépannage-SAV et du ramonage, et depuis peu, sur les énergies renouvelables et travaux de salle de bain « clé en mains ».

Équipé d'un fourgon, il se déplace principalement sur le territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération, et dans un rayon de 40 km.

« Mon travail est principalement axé sur une réponse rapide au dépannage. Ce qui compte, c'est d'intervenir dans la journée pour les urgences. »

Nicolas MORET vient d'obtenir l'agrément « RGE-Qualipac » (pompe à chaleur, chauffe-eau thermo dynamique...) et se formera très prochainement pour être certifié « Qualigaz ».

« Je travaille également en collaboration avec un carreleur et un électricien, ce qui facilite les démarches des clients, un seul interlocuteur pour l'intégralité du chantier ». Il partage ainsi un salarié avec un autre professionnel. « Cela offre de la souplesse pour les demandes croissantes, les chantiers "lourds" et permet d'être toujours disponible pour les urgences dépannage ».



CONTACT

Nicolas MORET, 16 route du Bois Véraud
Saint-Florent-des-Bois
06 26 46 67 13 / nicolas_moret@orange.fr

PORTRAIT // MARIE PILLENIERE, ÉDUCATRICE SPORTIVE

Si vous êtes parent d'élève, vous l'avez sans doute croisée aux abords des écoles ou des salles de sports de Rives de l'Yon. Depuis 2014, Marie Pillenière est employée par le club de basket de la commune et intervient dans les écoles sous différentes casquettes. Elle est également agent de la commune. Nous vous proposons ici de faire connaissance avec Marie, une sportive pour qui «transmettre l'amour du sport est devenu une vocation».

“ MARIE, QUI ÊTES-VOUS ?

Je suis actuellement salariée du Sud Yon Basket Club depuis 2014 où j'encadre les jeunes U7 à U13. J'anime également des cycles de Basket Ecole avec les classes de la commune et je suis aussi porteuse de différents projets tels que des tournois, des journées cohésion. Par ailleurs, je suis animatrice TAP sur la commune de Rives de l'Yon et je suis également sollicitée, si besoin est, pour renforcer des équipes lors de temps liés au périscolaire, à la pause méridienne ou pour le compte de l'espace jeunes.

QU'EST CE QUI VOUS A CONDUIT À VOUS INVESTIR AUTANT DANS LE MONDE DU SPORT ?

A partir du collège, j'ai tout de suite su que je voulais travailler dans le sport. En effet, les cours

d'éducation physique et sportive étaient pour moi l'endroit où je pouvais au mieux m'exprimer. Après l'obtention de mon Bac S, je suis partie faire mes études STAPS à Angers. Au cours de ce cursus, je me suis redirigée vers une formation en alternance pour être rapidement sur le terrain avec un BPJEPS APT (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, Activités Physiques pour Tous) que j'ai obtenu en 2013. Ce diplôme me permet de pouvoir faire découvrir, par le jeu, le loisir, un large panel d'activités physiques et sportives pour tous les publics. J'ai également l'équivalent du diplôme d'entraîneur au Région Basket, qui lui me permet de pouvoir entraîner dans un but de compétition.

PARLEZ-NOUS DE VOS QUALITÉS ?

Je travaille sur la commune depuis 2014, ce qui me permet de bien connaître le territoire en termes d'infrastructures, de

besoins, d'attente des enfants, des parents, des enseignants et des associations sportives. Grâce à mes diverses activités professionnelles, j'ai de très bonnes relations avec la population et les différents partenaires. Je suis une personne à l'écoute, patiente et organisée, et je suis aujourd'hui reconnue comme une animatrice liée aux activités physiques et sportives sur la commune de Rives de l'Yon.

QUELLES SERAIENT VOS AMBITIONS POUR RIVES-DE-L'YON ?

Mon objectif professionnel pourrait être de mieux mettre mes compétences au service de la commune de Rives de l'Yon sous différentes formes en collaboration étroite avec les écoles et le concours des différentes associations.

Le sport est depuis toujours ma passion. La transmettre est devenue ma vocation.

”



RIVES DE L'YON COMMUNE LABELISÉE



RIVES DE L'YON, VILLE SPORTIVE

Le label «Ville sportive», attaché au symbole de la Flamme Olympique, récompense les actions menées par les communes en faveur du développement de la pratique sportive.

Ce label a pour vocation de valoriser les communes qui entretiennent un environnement favorable à la pratique des activités physiques et du sport afin de :

- Mettre en évidence l'implication et l'investissement important des communes en faveur du sport et valoriser leurs efforts.
- Favoriser les relations entre les clubs et les services municipaux, dans un esprit de partenariat et de collaboration.
- Démontrer la très forte dynamique associative, sportive et éducative.
- Valoriser la dynamique d'accueil et d'intégration, y compris les équipements adaptés pour toute personne atteinte de handicap (Handisport et Sport Adapté).
- Animer le réseau territorial pour renforcer l'action de TOUS en faveur de la vie sportive associative.

Les élus de Rives de l'Yon ont la volonté de revitaliser la vie sportive au sein de la commune en travaillant sur l'obtention de ce label.

Le but est de promouvoir la pratique du sport et rendre l'offre d'activités sportives attractive pour les petits et grands sur la commune de Rives de l'Yon.

Une réflexion est actuellement menée par un groupe d'élus et des représentants des associations sportives. Elle porte sur l'organisation des moyens humains et la structuration des activités sportives proposées. Les infrastructures sportives étant vieillissantes, leur réhabilitation est à l'étude. Enfin, les conseillers municipaux souhaitent accompagner les associations et les soutenir dans leur fonctionnement et leur organisation.

RIVES DE L'YON, VILLE AMIE DES ENFANTS

Les élus de Rives de l'Yon souhaitent, dans les prochaines années, le développement des nombreux équipements et services à destination des jeunes enfants, des enfants et des adolescents alors même qu'elle n'a que peu de compétence obligatoire en la matière.

Afin de mettre en lumière l'investissement des collectivités dans ce domaine, l'UNICEF et l'AMF ont lancé en 2002 le dispositif «ville amie des enfants» qui reconnaît l'engagement des communes en faveur de l'inclusion des intérêts des enfants dans l'ensemble des projets et des politiques menées au

niveau local. Il s'agit de considérer l'enfant comme un citoyen en devenir.

La commune s'engage de façon globale dans 5 domaines. avec pour chaque engagement au moins une recommandation à choisir.

Pour chaque recommandation, un plan d'action doit être élaboré dans le cadre du plan d'action municipal 2020 -2026

Les 5 domaines définis par l'UNICEF sont :

- assurer le bien être de chaque enfant à travers une dynamique publique local favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,
- assurer le bien être de chaque enfant à travers une dynamique publique local favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,
- permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire,
- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune.

Concourir pour l'obtention du label «VILLE AMIE DES ENFANTS», c'est la reconnaissance d'un engagement fort tout au long du mandat et qui s'inscrit dans la politique en faveur des familles de la collectivité.

UNE MAISON D'ACCUEIL POUR JEUNES AUTISTES

Dans les prochains jours, un pavillon situé rue Beau Soleil à Chaillé-sous-les-Ormeaux, va accueillir 6 jeunes porteurs d'autisme. Il s'agit d'une structure passerelle innovante d'accueil temporaire et/ou permanent comme SAS de sortie d'hôpital.



Depuis quelques temps, rue du Beau soleil, on voit des artisans venir aménager la maison située au n°22 «ce serait une association dîtes les PEP qui viendrait ?»

Nous laissons la parole à Michel LABARTHE, Président de l'AR PEP Pays de la Loire pour nous expliquer le projet.

QU'EST CE QUE L'AR PEP ?

Notre Association Régionale PEP des Pays de La Loire (ARPEP PDL) est régie par la loi des associations de 1901, elle réunit aujourd'hui 25 membres bénévoles et plus de 400 salariés solidaires autour d'une même vocation : « venir en aide aux « orphelins de la société », c'est à dire aux enfants, aux adolescents et aux adultes victimes de toute forme d'exclusion liée à une fracture sociale, éducative ou en raison d'un handicap ».

POURQUOI VENIR À CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX ?

L'ARPEP PDL possède un établissement près d'Angers essentiellement au service des enfants présentant des troubles autistiques.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a sollicité l'ARPEP PDL pour trouver

une solution d'accueil d'enfants porteurs d'autisme « lourd » pris en charge actuellement en hôpital à La Roche sur Yon. L'ARPEP PDL a proposé de créer sur le territoire de la Vendée une antenne de l'IME, Les Océanides (à Ecoouflant 49) visant à l'accompagnement de 6 jeunes avec TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) sous forme d'une structure passerelle innovante d'accueil temporaire et/ou permanent comme sas de sortie d'hôpital. Notre fort partenariat avec le Centre Hospitalier Georges Mazurelle de Vendée nous a encouragé à développer ce projet en Vendée. L'ouverture sur 365 jours permet, également, de répondre aux attentes de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Le Président du Conseil Départemental de Vendée a apporté son soutien dans ce projet avec accord d'un cofinancement.

Notre implantation à Chaillé Sous Les Ormeaux permettra d'accueillir ces enfants dans une maison atypique de plain-pied dans laquelle l'ARPEP PDL a réalisé des travaux pour la sécuriser et l'adapter au handicap de ce public. Ces enfants seront encadrés par des éducateurs spécialisés et des personnes aidant au service du quotidien tout en bénéficiant d'une cuisine « faite maison ».

Notre démarche se veut en construction avec la commune d'accueil. L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir et d'évoluer dans un cadre différent du milieu hospitalier tout en favorisant leur inclusion dans le milieu ordinaire. C'est une aventure motivante et enrichissante que nous souhaitons partager avec les habitants de la commune de Rives de l'Yon.



CONTACT :
AR PEP
Michel LABARTHE
Président de l'AR PEP Pays de la Loire.
contact@arpep-pdl.fr

« Agir et Construire ensemble Rives de l'Yon »

INDEMNITÉS OU RÉMUNÉRATIONS ?

Petit retour en arrière, lors du vote sur les indemnités des élus en réunion de Conseil Municipal du 03 Février 2016.

Extraits :

«Mme Vanessa LUCAS intervient pour préciser qu'elle considère non justifié le maintien du montant de l'indemnité du maire délégué»

«Mr Olivier BARBE tient, quant à lui, à préciser qu'il n'y a pas obligation de mettre une rémunération en face d'un service rendu»

Alors, nos élus du 15 Mars seraient-ils (elles) devenu(e)s amnésiques ? Une chose est sûre. Ce qui était trop pour les élus du mandat 2014/2020 ne l'est visiblement pas assez pour les nouveaux élus qui se sont octroyés de substantielles augmentations, sur le dos du budget communal, devenant quasiment les élus les mieux indemnisés (rémunérés ?) de La Roche sur Yon Agglomération. Les indemnités sont ainsi passées de 43% à 50% de l'indice 1027 en ce qui concerne le maire (de 1672,44 € brut à 1944,70 €, soit + 16,28%), de 31,5% à 43% pour les maires délégués (de 1225,16 € brut à 1672,44 € brut, soit + 36,51 %), et de 16,5% à 21% pour les adjoints (de 641,75 € brut à 816,77 € brut, soit + 27,27 %). Ce surcoût pour la collectivité de Rives de l'Yon se chiffrera à plus de **200000€** (!) à la fin du mandat, charges comprises. Largement de quoi réaliser des projets pour l'intérêt général !

A une époque où, en pleine crise COVID, certaines et certains d'entre nous souffrent financièrement, c'est un très très mauvais exemple donné par nos élus(e)s. Rien en effet ne saurait justifier cette augmentation indécente. Nous serons, tout au long de ce mandat, attentifs à la bonne gestion de la commune, vigilants à la dépense de l'argent public et nous n'hésiterons pas à dénoncer toute dérive, comportement ou décision qui ne respecterait pas le sens de l'intérêt général.

Avec l'ensemble de nos colistiers, nous vous présentons pour 2021 nos vœux les plus sincères de bonne santé, bonheur et réussite dans vos projets. Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour la liste «Agir et Construire ensemble Rives de l'Yon»

Bruno DREILLARD

« Agir en commun pour Rives de l'Yon »


CHANGER PAS À PAS.

Cette première tribune est consacrée à l'action envers l'écologie et la préservation de notre environnement.

Fort de l'engagement que l'équipe municipale a pris pendant sa campagne, nous mettons l'accent sur les premiers choix opérés.

Les changements climatiques et leurs répercussions sont unanimement reconnus. Leurs conséquences, déjà palpables, nous obligent à nous attaquer aux causes. **Et nous avons notre part à effectuer, sans tout attendre, sans tout subir.** Au-delà du clivage et avec tous les acteurs, la municipalité souhaite travailler pour prendre en compte cet enjeu incontournable. Cela nécessite de l'investissement, du temps et de l'énergie.

Une équipe conséquente et motivée s'est mise en action pour réaliser ce pas de côté et obtenir des propositions réalistes. Tous les élus ont à cœur de rechercher et de proposer des solutions différentes, concourant à l'amélioration de notre empreinte environnementale. Ces initiatives amènent débat et c'est ensemble, riche des échanges, que des décisions sont prises. **Pas à pas, nous pouvons changer et nous engager vers de nouveaux paradigmes.**

Dans ce premier bulletin, nous soulignons quelques décisions qui illustrent cette volonté. En suivant les , vous trouverez donc, pour la plupart des articles, un encart relatant cet engagement. Parfois à la marge, parfois plus important, ces premières actions ont vocation à se développer. Ils sont le miroir de débat et de choix commun. Ils sont surtout ces premiers pas qui nous entraînent vers de nouveaux chemins à découvrir, à parcourir ensemble.

Ce focus, qui a vocation à perdurer dans les autres bulletins municipaux, sera complété par une mascotte, qui accompagnera la communication des actions environnementales. **Et nous sollicitons votre créativité pour faire naître cette mascotte.**

Vous pouvez déposer ou envoyer vos propositions au service communication de la mairie (communication@rivesdelyon.fr).

Ensemble, pas à pas, nous agissons pour le bien-être de tous.

La liste «Agir en commun pour Rives de l'Yon»

RETOUR EN IMAGES

Dans le cadre de leur projet de création de l'Atlas de la Biodiversité Communal, les étudiants de BTS GPN du Lycée Nature ont mené une action de sensibilisation auprès des élèves des écoles de Rives de l'Yon. L'enjeu était de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de la biodiversité.

